



Politique à l'égard des dons de bienfaisance

Document 223128

Contexte et objet

La présente politique précise les dons de bienfaisance admissibles de l'Institut canadien des actuaires (ICA).

Portée

S.O.

Énoncés de politique

Ne sont admissibles comme dons de bienfaisance de l'ICA que les dons versés à la Fondation actuarielle du Canada (FAC).

Exemptions

S.O.

Signalement aux échelons supérieurs/gestion des cas de non-conformité à la présente politique

S.O.

Définitions et abréviations

S.O.

Documents connexes

S.O.

Références

S.O.

Suivi, évaluation et révision

Date d'approbation	Le 14 juin 2023
Date d'entrée en vigueur	Le 14 juin 2023
Autorité d'approbation	Conseil d'administration
Responsable de la révision	Commission sur les ressources humaines, la finance, la vérification et le risque
Révision précédente et dates de révision	Le 26 novembre 2015; le 19 septembre 2018; le 7 octobre 2022
Cycle de révision	Tous les cinq ans
Date de la prochaine révision	2028